



15ème législature

Question N° : 25326	De Mme Marianne Dubois (Les Républicains - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Vaccin contre le papillomavirus	Analyse > Vaccin contre le papillomavirus.
Question publiée au JO le : 17/12/2019 Réponse publiée au JO le : 18/02/2020 page : 1301		

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les papillomavirus qui sont responsables d'infections sexuellement transmissibles (IST) fréquentes. Dans la majorité des cas, l'infection est transitoire, car le système immunitaire permet d'éliminer spontanément les virus. Les papillomavirus humains, aussi appelés HPV, sont des virus très répandus qui touchent aussi bien les hommes que les femmes. Ils infectent la peau et les muqueuses. On les retrouve le plus souvent au niveau des zones intimes et des voies aérodigestives supérieures (bouche et gorge). L'infection à papillomavirus qui est contagieuse, est fréquente puisqu'on estime que plus de 70 % des hommes et femmes sexuellement actifs rencontreront un HPV au moins une fois dans leur vie. Néanmoins, dans environ 10 % des cas, l'organisme ne parvient pas à éliminer les virus. Après 10 ans de vaccination, on observe, dans les pays où un nombre important de jeunes filles sont vaccinées (Australie, Angleterre, Suède) une diminution importante du nombre de cas de lésions précancéreuses du col de l'utérus. La vaccination HPV vise à offrir une protection contre les HPV 16 et 18, qui sont les papillomavirus à haut risque cancérogène les plus fréquemment rencontrés. La vaccination papillomavirus ne remplace pas le dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis. En effet, les vaccins disponibles ne protègent pas contre tous les types de HPV susceptibles de provoquer un cancer du col de l'utérus. Le dépistage reste donc nécessaire à partir de 25 ans, que les femmes soient vaccinées ou non. Seulement 24 % de jeunes filles sont vaccinées en France et le bilan est lourd, car un décès sur deux pourrait être évité grâce au vaccin. Rappelons que le cancer du col de l'utérus provoque plus de mille décès par an en France. Une étude australienne a montré que le nombre de personnes infectées par les HPV à l'origine de 70 % des cancers du col de l'utérus, contre lesquels la vaccination offre une protection, a diminué. Il est passé de 22,7 % en 2005-2007 à 1,5 % en 2015 chez les jeunes femmes de 18-24 ans, où un nombre important de jeunes filles sont vaccinées. Ces résultats ont conduit l'International papillomavirus society (IpVS) à déclarer qu'une large couverture vaccinale contre les HPV combinée à une forte participation au dépistage du cancer du col de l'utérus, et à des traitements appropriés, permettrait à terme l'élimination du cancer du col de l'utérus comme problème de santé publique. Elle lui demande quelle action le Gouvernement entend mener pour augmenter le nombre de jeunes filles qui doivent se faire vacciner.

Texte de la réponse

La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans. Il existe un rattrapage vaccinal pour les jeunes filles et jeunes femmes entre 15 et 19 ans révolus avec un schéma vaccinal à 3 doses. Cette vaccination est également recommandée pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à l'âge de 26 ans avec un schéma vaccinal à 3 doses. Plusieurs pays ont étendu la vaccination contre les HPV à tous les garçons. En France, la Haute autorité de santé a été saisie de

cette question en février 2018 et a rendu un avis le 16 décembre 2019, en faveur de l'extension de cette vaccination aux garçons. La recommandation de vaccination contre les HPV chez les garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage vaccinal jusqu'à 19 ans figurera dans le calendrier des vaccinations 2020 et sera mise en œuvre avant l'été. Les dernières estimations de la couverture vaccinale de ce vaccin chez les jeunes filles indiquent une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Ainsi, en 2018, la couverture vaccinale à 16 ans pour 3 doses était de 23,7 % (+2,3 % en 1 an) et la couverture vaccinale à 15 ans pour 1 dose de 29,4 % (+3,2 % en 1 an). Cette couverture reste cependant encore trop insuffisante. Plusieurs actions de promotion de cette vaccination sont menées depuis plusieurs années. Depuis mars 2017, un site internet grand public sur la vaccination (vaccination-info-service.fr) permet à tous les citoyens d'être informés sur les infections et les vaccins qui les préviennent. Ce site s'est enrichi en 2018, d'une partie réservée aux professionnels de santé. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/communiqué-de-presse-agnes-buzyn-vaccination-contre-les-papillomavirus> Des actions ciblées visant à mieux informer sur la vaccination contre les HPV sont menées en particulier durant la semaine européenne de la vaccination qui se déroule en avril chaque année. En 2017, l'Institut national du cancer a diffusé des documents et outils à destination soit du grand public soit des professionnels de santé afin de promouvoir cette vaccination comme, par exemple, un document de Questions/Réponses sur la vaccination ou encore un courrier personnalisé portant sur le dépistage du cancer et sur la vaccination, à l'ensemble des professionnels de santé concernés. Enfin, deux expérimentations régionales lancées à l'automne 2019, sont actuellement menées en Guyane et en région Grand-Est pour une durée de 3 ans. Elles visent à améliorer les pratiques des professionnels pour le développement de la vaccination contre les HPV vers les publics pour lesquels elle est recommandée et contribuer ainsi à augmenter la couverture vaccinale.